

SANTÉ Un article des dispositions transitoires de la loi bloque les zones à bâtir pendant plusieurs années. Le Gouvernement vaudois vient de le découvrir.

L'Hôpital Riviera-Chablais pourrait être bloqué par la LAT

JEAN-YVES GABBUD

La Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), soumise au peuple suisse le 3 mars prochain, pourrait donner un sérieux coup de frein à la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais à Rennaz.

Une application inquiétante

Le conseiller d'Etat Maurice Tornay a déclaré devant le Grand Conseil que le Gouvernement vaudois a découvert un élément de la LAT qui pourrait avoir un impact négatif sur la construction du futur hôpital de Rennaz.

Dans une lettre envoyée au Conseil fédéral le 11 février, le Conseil d'Etat vaudois se dit «extrêmement inquiet» de la mise en œuvre de la LAT et souhaite un report de l'entrée en vigueur au début 2015, tout en demandant des explications.

C'est l'article 38a des dispositions transitoires de la loi qui cause ces inquiétudes. Cet article dit que «les cantons adaptent leurs plans directeurs, dans les cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la modification du 15 juin 2012. Jusqu'à l'approbation de cette adaptation du plan directeur par le Conseil fédéral, la surface totale des zones à bâtir légalisées ne doit pas augmenter dans le canton concerné.» Cité par l'ATS, le ministre vaudois de l'Economie, Philippe Leuba interprète ces dispositions transitoires en affirmant que, jusqu'à révision du plan directeur cantonal, la surface totale des zones à bâtir légalisées ne doit pas augmenter dans les cantons, «ne serait-ce que d'un mètre carré».

Inquiétude en Valais

Le conseiller d'Etat Maurice Tornay a déclaré hier devant le Grand Conseil que «cet élément nous perturbe» et que «le planning de construction de l'hôpital risque de souffrir». Il a ajouté: «Le



Un décalage de douze mois est déjà constaté dans la planification de la construction. Si les recours s'éternisent et si la LAT entre en vigueur, l'ouverture de l'hôpital de Rennaz pourrait être repoussée. DR

Gouvernement vaudois n'entend pas demander une exception vaudoise à la LAT. La solution valaisanne consiste à dire non à cette LAT.»

Retard et surcoûts

Le Grand Conseil a également pris connaissance hier du rapport annuel de la Commission interparlementaire du contrôle de la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais.

Celui-ci indique qu'au niveau de la planification de la construction «un décalage de 12 mois est constaté.» Ce retard de planification «s'explique par le retard pris au niveau de l'avant-

projet (3 mois, procédures de recours), au niveau du plan d'affectation cantonal (3 mois) et au niveau de la durée de la construction qui a été rallongée de 6 mois en raison de travaux préparatoires plus importants qu'estimés initialement (problématique de l'écoulement des eaux qui a nécessité la surélévation du terrain.)» En faisant appel à une entreprise générale, la Commission de construction espère corriger le tir et obtenir un gain de temps de 6 mois. Le président de la Commission valaisanne Aldo Ressertera est sceptique quant au respect des délais de réalisations. Il cons-

tate que le plan d'affectation a fait l'objet de 6 recours et que la construction de l'hôpital 19. «Il n'y a aucune bonne nouvelle au niveau des délais», constate-t-il. L'ouverture de l'hôpital de Rennaz est prévue en août 2017.

Crainte des députés

Lors du débat sur cet objet, les députés ont fait part de plusieurs inquiétudes. «Il y a déjà 12 millions d'écart budgétaire maintenant. On peut se demander ce qu'il en sera au moment de la fin des travaux...», c'est inquiété Rosina In-Albon pour le groupe chrétien-social du Haut.

Marie-Noëlle Massy Mittaz

(PDC) a déclaré: «L'hôpital Riviera Chablais constituera le principal investissement pour le canton ces prochaines années. Le groupe PDC du Centre espère que les autres régions ne seront pas oubliées.»

L'UDC Jean-Luc Addor va dans le même sens: «Les ressources dont nous disposons ne sont pas infinies et nous devons veiller à ce qu'elles soient réparties équitablement entre toutes les régions du canton.»

Les députés Benoît Blanchet (ADG) et Marianne Maret (PDC) ont souligné le fait que les problèmes des transports ne sont pas réglés à Rennaz. ●



ACCIDENT DU CANDÉLABRE

Esther Waeber-Kalbermatten blanchit Christian Varone

Interpellée par le Grand Conseil, Esther Waeber-Kalbermatten a déclaré entretenir «d'excellentes relations avec le commandant de la police cantonale Christian Varone ainsi qu'avec le commandant remplaçant». Elle est également revenue sur l'accident survenu en 2010 près du château Mercier: «Christian Varone m'a annoncé par écrit cet accident», mettant ainsi un terme aux rumeurs voulant que le commandant de la police ait tenté de cacher cet événement.

Concernant l'affaire de la pierre turque, l'avocate turque de Christian Varone, Me Yasemin Mataraci, affirme n'avoir jamais évoqué le calendrier électoral avec la presse comme motif de report de la date du procès, contrairement à ce que certains médias ont affirmé. ● JVG

SANS DÉBAT

Deux oui unanimes

Le Grand Conseil a accepté hier, à l'unanimité avec 114 voix, la Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires.

Il a également dit oui, à l'unanimité encore, à l'achat du complexe scolaire Sainte-Ursule aux sœurs ursulines de Brigue. Interpellé sur cette question, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du deuxième tube du tunnel du Gothard, la solution qui a le meilleur rapport coût-bénéfice. ● JVG

BLOCAGE-FINANCEMENT

Aucune demande

Le système de blocage-financement qui vient d'être mis en place ne semble pas intéresser les encaveurs. Le conseiller d'Etat Jean-Michel Gina a affirmé qu'aucune demande ni demande de renseignements n'a été déposée pour pouvoir bénéficier de cette forme de prêt bancaire cautionné par le canton moyennant la mise en gage d'un stock de vin.

PUB CONTRE LA LAT

Les partisans de la loi critiquent

Le comité valaisan pour le oui à la LAT a organisé hier dans le bâtiment du Grand Conseil une conférence de presse pour dire toute son indignation après la parution dans les deux quotidiens cantonaux d'une publicité par laquelle le Conseil d'Etat recommande aux Valaisans de dire non à la LAT. Selon ce comité, cette manière de faire ne serait pas juridiquement correcte. Il renonce toutefois à porter l'affaire sur le plan judiciaire mais va publier à son tour une page de publicité dans «Le Nouvelliste». ● JVG

VIOLATION DES DEVOIRS

Contre une procédure de destitution

Le Grand Conseil ne veut pas introduire de procédure de destitution dans la législation. Il a refusé une motion de l'UDC par 102 voix contre 12.

Le groupe UDC est le seul à avoir soutenu le texte. Edmond Perruchoud demandait qu'on ajoute à la loi sur les droits politiques un article qui permette de démettre un élu qui a violé gravement ses devoirs. ● LF

CHIENS DANGEREUX

UDC seule pour les défendre

Supprimer la liste des douze races de chiens interdits au profit d'une prophète dentaire canine: le Grand Conseil n'en veut pas. Il a balayé la motion de l'UDC par 104 voix contre 12. La motionnaire, Nadine Reichen a mis en avant le progrès technique qui a permis l'invention de cette applique canine. Pour elle, cette dernière peut remplacer une muselière à un prix raisonnable. Elle a également relevé que le Conseil d'Etat n'avait pris aucune mesure pour que la motion Roger Ecoeur (UDC), soit appliquée. Cette dernière demandait de prévoir l'applique dentaire comme alternative à la muselière.

Le Grand Conseil n'a pas donc été convaincu par la proposition. La grande majorité des députés s'est dit satisfaite par l'interdiction décidée

par le Conseil d'Etat en 2005. Elle estime que cela permet de protéger la population et plus particulièrement les enfants contre les attaques de chiens dangereux. La diminution du nombre d'attaques depuis 2006 est certainement due à l'introduction de cette liste, a estimé Nicolas Voide, chef du groupe PDCB. De son côté, Christophe Claivaz, PLR, a assuré que son parti ne voulait pas d'une suppression de la liste: «Si l'applique protège des morsures, nous n'allons tout de même pas équiper les chiens de chaussons pour nous protéger de leurs griffures», a noté Christophe Claivaz député PLR. Son collègue Markus Truffer du PDC du Haut a conclu en recommandant aux Valaisannes et Valaisans de choisir des chiens qui ne sont pas sur la liste des races interdites. ● LF

FUSION

Mariage de Betten-Martisberg

La fusion des communes de Betten et de Martisberg a été acceptée par le Grand Conseil hier matin. Elle deviendra ainsi la commune de Bettmeralp. «C'est un grand pas qui a été fait pour les petites communes», s'est réjoui Marcel Mangisch, député PDC du Haut-Valais qui a remercié ses collègues de dire oui avec la tête et le cœur. Martisberg est en effet la plus petite commune du Valais avec ses 19 habitants. Pour la commune, gérer ses affaires était plutôt compliqué et le canton devait apporter son aide. Marcel Mangisch a assuré le Parlement que la nouvelle commune ne serait pas l'une des moins importantes de notre canton.

La subvention allouée de 1,4 million de francs accordée à la future entité a encore soulevé quelques remarques. «C'est un peu cher payé pour une fusion peu ambitieuse», a relevé Christophe Perruchoud, député PLR. Et d'ajouter que: «C'est peut-être ainsi que le Valais moderne doit se constituer, pas à pas.» Son collègue René Constantin a renouvelé son souhait de voir à l'avenir une fusion plus ambitieuse dans la région. De son côté, Graziella Walker-Salzmänn, cheffe du groupe chrétien-social du Haut a assuré que les communes de la région coopéraient déjà très bien entre elles. Pour les prochaines fusions, les règles du jeu ont chan-

gées concernant les montants des subventions. Ils seront calculés en fonction du nombre de communes et du nombre d'habitants concernés, selon l'ordonnance en vigueur.

Le conseiller d'Etat Maurice Tornay s'est félicité de la fusion de la plus petite commune du canton avec sa grande sœur après avoir assisté dernièrement à la fusion de la plus grande commune du canton, Sion, avec sa voisine Salins.

«Ces exemples nous montrent qu'il est possible de monter des projets de fusion de différents types. Je suis persuadé que ces mariages vont donner un élan pour de prochaines fusions volontaires.» ● LF